

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-349-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du génie, du tableau *Indicateurs clés de performance (ICP)* pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitement des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et le projet de construction du nouveau quartier général (QG) de la police intermunicipale Terrebonne/Bois-des-Filion/Sainte-Anne-des-Plaines, pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	<p>Dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines (QG) pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.</p> <p>(N/D : GC-EF_07-22-007_02-19-001_ RapIndicPerfo(ICP)STARR-QG_2023-12)</p>

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.

Signataire :

**Dufresne
Sylvain**

Direction générale

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.16 07:52:14 -04'00'

Date : _____

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	<p>Dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines (QG) pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.</p> <p>(N/D : GC-EF_07-22-007_02-19-001_RapIndicPerfo(ICP)STARR-QG_2023-12)</p>

CONTENU

Mise en contexte

La Direction du génie a développé un outil de gestion de projet, soit un rapport d'indicateurs clés de performance (ICP), afin de rapporter une valeur mesurable qui démontre à quel point les projets majeurs atteignent efficacement leurs objectifs.

Le rapport ICP sera distribué mensuellement et servira de rapport sur l'état d'avancement global des projets, mettant ainsi en évidence l'état actuel des principaux éléments en cours de projet, y compris l'avancement des projets, l'échéancier directeur des projets, l'état des contrats en cours et les implications financières.

Historique des décisions

19 décembre 2022 – 769-12-2022

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025 (fiche PTI 10073).
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2023-2025 (fiche PTI 10102).

28 février 2024 - CE-2024-167-DEC

Dépôt du tableau Indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la StaRRE et le projet de construction du QG pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 novembre 2023

Description

La Direction du génie a préparé les rapports des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023.

Le prochain rapport ICP couvrira la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2024.

Justification

La Direction du génie a développé l'outil de gestion de projet, qui rendra compte sur l'état d'avancement global des projets ci-haut mentionnés et des projets majeurs en cours sur une base mensuelle.

Aspects financiers

Non applicable.

Calendrier et étapes subséquentes

Non applicable.

PIÈCES JOINTES

- Rapport des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023 pour le projet de la StaRRE;
- Rapport des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023 pour le projet du QG;
- Fiche PTI 10073;
- Fiche PTI 10102.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signé numériquement par
Giovanni Carriero
Date: 2024.04.08
16:25:11-04'00'

Date : 08/04/2024

Giovanni Carriero, ing., PMP
Coordonnateur – Grands projets d'infrastructures
Direction du génie

Co-responsable du dossier :



Érick Forgues
2024.04.09
09:19:11-04'00'

Date : 09/04/2024

Érick Forgues, architecte
Coordonnateur – Grands projets immobiliers
Direction du génie

Endosseur :



Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.04.09
12:12:46-04'00'

Date : 09/04/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :



Signé numériquement
par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.04.12
09:31:30-04'00'

Date : 12/04/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-350-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction du génie, du tableau *Indicateurs clés de performance (ICP)* pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitement des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et le projet de construction du nouveau quartier général (QG) de la police intermunicipale Terrebonne/Bois-des-Filion/Sainte-Anne-des-Plaines, pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	<p>Dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines (QG) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2024.</p> <p>(N/D : GC-EF_07-22-007_02-19-001_ RapIndicPerfo(ICP)STARR-QG_2024-01)</p>

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2024.

Signataire :

**Dufresne
Sylvain**
Signé numériquement par Dufresne Sylvain
 DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,
 email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
 Date : 2024.04.16 07:51:59 -0400

Direction générale

Date : _____

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Dépôt, par la Direction du génie, du tableau des indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la nouvelle usine de traitements des eaux usées à boues activées La Pinière (StaRRE) et pour le projet de construction du nouveau quartier général de la police intermunicipale Terrebonne / Bois-des-Filion / Sainte-Anne-des-Plaines (QG) pour la période du 1 ^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2024. (N/D : GC-EF_07-22-007_02-19-001_ RapIndicPerfo(ICP)STARR-QG_2024-01)

CONTENU

Mise en contexte

La Direction du génie a développé un outil de gestion de projet, soit un rapport d'indicateurs clés de performance (ICP), afin de rapporter une valeur mesurable qui démontre à quel point les projets majeurs atteignent efficacement leurs objectifs.

Le rapport ICP sera distribué mensuellement et servira de rapport sur l'état d'avancement global des projets, mettant ainsi en évidence l'état actuel des principaux éléments en cours de projet, y compris l'avancement des projets, l'échéancier directeur des projets, l'état des contrats en cours et les implications financières.

Historique des décisions

20 décembre 2023 – 628-12-2023

Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10073).
Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2026 (fiche PTI 10102).

28 février 2024 - CE-2024-167-DEC

Dépôt du tableau Indicateurs clés de performance (ICP) pour le projet de construction de la StaRRE et le projet de construction du QG pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 novembre 2023

Description

La Direction du génie a préparé les rapports des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2024.

Le prochain rapport ICP couvrira la période du 1^{er} février 2024 au 29 février 2024.

Justification

La Direction du génie a développé l'outil de gestion de projet, qui rendra compte sur l'état d'avancement global des projets ci-haut mentionnés et des projets majeurs en cours sur une base mensuelle.

Aspects financiers

Non applicable.

Calendrier et étapes subséquentes

Non applicable.

PIÈCES JOINTES

- Rapport des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2024 pour le projet de la StaRRE;
- Rapport des indicateurs clés de performance (ICP) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 janvier 2024 pour le projet du QG;
- Fiche PTI 10073;
- Fiche PTI 10102.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signé numériquement par
Giovanni Carriero
Date: 2024.04.09
14:41:53-04'00'

Date : _____

Giovanni Carriero, ing., PMP
Coordonnateur – Grands projets d'infrastructures
Direction du génie

Co-responsable du dossier :



Érick Forgues
2024.04.09
14:58:39-04'00'

Date : 09/04/2024

Érick Forgues, architecte
Coordonnateur – Grands projets immobiliers
Direction du génie

Endosseur :



Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.04.10
15:35:26-04'00'

Date : 10/04/2024

Marc-André Théberge, ing.
Chef de division – Infrastructures
Direction du génie

Approbateur :



Signé numériquement
par Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.04.12
09:32:24-04'00'

Date : 12/04/2024

Michel Imbeault, ing.
Directeur
Direction du génie

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-351-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable :	Direction des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	7 mai 2024
Objet	Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1 ^{er} au 31 mars 2024

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, le tout conformément aux articles 83 à 85 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire :



 Serge Villandré
 2024.04.17
 09:27:13 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable :	Direction des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	7 mai 2024
Objet	Dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1 ^{er} au 31 mars 2024

CONTENU

Mise en contexte

En vertu des articles 67, 68, 69, 70 et 71, le conseil municipal délègue au directeur de la Direction des ressources humaines le pouvoir d'exécuter les actions libellées aux précédents articles énumérés en lien avec le licenciement d'un employé cadre ou d'un employé en probation, sanction contre un employé, règlement de griefs et convention de départ.

Historique des décisions

- Conseil municipal du 9 avril 2024 – Réso 164-04-2024**
 Rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 29 février 2024

Description

La direction des ressources humaines a préparé le rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ du 1^{er} au 31 mars 2024.

Justification

En vertu des articles 83, 84 et 85, du règlement 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et de contrôle budgétaires, la direction des ressources humaines a procédé à une reddition de comptes de toutes les actions émises pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024 et approuvées par la directrice des ressources humaines.

Aspects financiers

n/a

Calendrier et étapes subséquentes

n/a

PIÈCES JOINTES

- Rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et convention de départ pour la période du **1^{er} au 31 mars 2024**

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Stéphanie Paré

Date : 11 avril 2024

Agente en ressources humaines
Direction des ressources humaines

Endosseur :

Annie
Cammisano

Signé numériquement par Annie Cammisano
DN : cn=Annie Cammisano, c=CA, o=Ville de
Terrebonne, ou=Ressources humaines,
email=annie.cammisano@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.11 09:22:59 -04'00'

Date : 11 avril 2024

Annie Cammisano, directrice adjointe
Direction des ressources humaines

Approbateur :

Hélène
Akzam

Signé numériquement par Hélène Akzam
DN : cn=Hélène Akzam, c=CA, o=Ville de
Terrebonne, ou=Ressources humaines,
email=helene.akzam@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.15 10:33:17 -04'00'

Date : 11 avril 2024

Hélène Akzam, directrice
Direction des ressources humaines

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-352-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	7 mai 2024
Objet	Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1 ^{er} au 31 mars 2024

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire :

cn=Nathalie Reniers, c=CA, o=Ville de
Terrebonne, ou=Direction générale adjointe,
email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca
2024.04.17 11:40:35 -04'00'

Direction générale

Direction responsable	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	7 mai 2024
Objet	Dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1 ^{er} au 31 mars 2024

CONTENU

Mise en contexte

En vertu du règlement 748 (articles 29, 30 et 31) « Règlement de délégation de pouvoir et de suivi et contrôle budgétaire », la Direction de l'administration et des finances se doit de déposer un journal des écritures budgétaires effectuées mensuellement.

Le conseil municipal doit être informé de tous les transferts budgétaires, virements de crédit ainsi que des amendements budgétaires par l'intermédiaire d'un journal déposé mensuellement par le trésorier ou l'assistante-trésorière.

Historique des décisions

9 avril 2024 – CM (à venir)

Dépôt du journal des écritures du budget pour la période du 1^{er} au 29 février 2024.

27 mars 2024 – CE-2024-252-REC

Dépôt du journal des écritures du budget pour la période du 1^{er} au 29 février 2024.

Description

La Direction de l'administration et des finances a préparé le journal des écritures de budget effectuées pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

Justification

Conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement 748, la Direction de l'administration et des finances doit rendre compte des variations budgétaires et déposer mensuellement le journal des écritures de budget.

Aspects financiers

N/a

Calendrier et étapes subséquentes

N/a

PIÈCES JOINTES

- Journal des écritures pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024.

SIGNATURES

Responsable du dossier :

Marie-
Michelle
Daoust

Signé numériquement par Marie-
Michelle Daoust
DN : cn=Marie-Michelle Daoust, c=CA,
ou=Administration et finances,
email=marie-
michelle.daoust@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.08 09:59:36 -04'00'

Marie-Michelle Daoust
Coordonnatrice budget et planification financière
Direction de l'administration et des finances

Approbateur :

Judith
Proulx

Signé numériquement par Judith Proulx
DN : cn=Judith Proulx, c=CA, ou=Ville de
Terrebonne,
email=judith.proulx@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.08 10:17:45 -04'00'

Judith Proulx, CPA
Cheffe de division, comptabilité, budget & assistante-trésorière
Direction de l'administration et des finances

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-353-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 29 février 2024, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 47 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable :	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif :	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal :	7 mai 2024
Objet :	Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1 ^{er} au 29 février 2024

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt, par la Direction de l'administration et des finances, de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 29 février 2024, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

Signataire :

cn=Nathalie Reniers, o=CA, ou=Ville de Terrebonne, ou=Direction générale adjointe, email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca, 2024.04.17 11:41:01 -0400

Direction générale

Direction responsable :	Direction de l'administration et des finances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif :	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal :	7 mai 2024
Objet :	Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1 ^{er} au 29 février 2024

CONTENU

Mise en contexte

En vertu de l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de contrôle et de suivi budgétaires, le conseil municipal délègue au trésorier, le pouvoir d'approuver les dépenses courantes.

Historique des décisions

9 avril 2024 – CM (à venir)

Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024.

27 mars 2024 – CE (à venir)

Dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2024.

Description

La Direction de l'administration a préparé la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 29 février 2024.

Justification

En vertu de l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de contrôle et de suivi budgétaires, la Direction de l'administration et des finances a procédé à une reddition de comptes de tous les paiements émis et approuvés par le trésorier pour la période du 1^{er} au 29 février 2024.

Aspects financiers

N/a

Calendrier et étapes subséquentes

N/a

PIÈCES JOINTES

- Liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 29 février 2024.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signé numériquement par
Véronique Demers,
Cheffe de Section -
Comptes Payables
Date : 3/13/24 3:22:22 PM

Véronique Demers, CPA
Cheffe de section, Comptes payables
Direction de l'administration et des finances

Approbateur :



Signé
numériquement par
Raymond LeBlanc
Date : 2024.03.15
14:28:20 -04'00'

Raymond LeBlanc, CPA
Directeur et trésorier
Direction de l'administration et des finances

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-354-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de la police, du bilan du Bureau d'intégrité et d'éthique Laval-Terrebonne (BIELT) pour l'année 2023, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable	Police
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif / Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	7 mai 2024
Objet	Dépôt du Bilan du BIELT pour l'année 2023

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accepter le dépôt, par la Direction de la police, du bilan du *Bureau d'intégrité et d'éthique Laval-Terrebonne* (BIELT) pour l'année 2023, et d'en faire également le dépôt au conseil municipal.

Signataire :

cn=Nathalie Reniers, o=CA, ou=Ville de
Terrebonne, ou=Direction générale adjointe,
email=nathalie.reniers@ville.terrebonne.qc.ca
2024.04.19 10:17:19 -0400'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Police
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif ou Conseil municipal
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	7 mai 2024
Objet	Dépôt du bilan du BIELT pour l'année 2023

CONTENU

Mise en contexte

L'année 2023 est la quatrième année d'opération complète des effectifs du Service de police de Terrebonne au sein du *Bureau d'intégrité et d'éthique Laval-Terrebonne* (BIELT) à la suite de l'entente intervenue entre les villes de Laval et de Terrebonne en 2018.

Rappelons que le BIELT vise à faire échec à : 1) la collusion; 2) la malversation; 3) l'ingérence politique à des fins partisans et 4) tout comportement répréhensible dans l'administration et la gestion des fonds publics.

Historique des décisions

Date de la séance – Numéro de la résolution

2020-04-01 – CE-2020-309-REC
 2021-04-21 – CE-2021-406-REC
 2022-04-06 – CE-2022-375-REC
 2023-04-26 – CE-2023-320-REC

Description

Le bilan du BIELT de l'année 2023 s'impose non seulement par une tendance marquée vers l'optimisation des meilleures pratiques à l'encontre des manœuvres avec intention de nuire mais il se distingue également par le développement de nouvelles activités de promotion, de prévention et de collaboration en matière d'éthique auprès des employés de la Ville de Terrebonne.

De fait, le BIELT a fait de belles avancées, notamment par le renouvellement des politiques de signalement et par la consolidation des liens avec les partenaires internes et externes, pour qui la saine gestion des fonds publics est aussi une priorité.

Pour conclure, ledit bilan est le fruit d'un travail de collaboration et a obtenu l'aval des directions des deux (2) Services de police.

Justification

Ne s'applique pas

Aspects financiers

Ne s'applique pas

Calendrier et étapes subséquentes

Ne s'applique pas

PIÈCES JOINTES

- Bilan 2023 du *Bureau d'intégrité et d'éthique Laval-Terrebonne* (BIELT)

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Signé numériquement par Benoît Bilodeau
DN : cn=Benoît Bilodeau, c=FR,
email=benoit.bilodeau@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.12 09:08:32 -04'00'

Date : _____

Nom, poste
Direction

Approbateur :



Joël Lamarche
2024.04.12
10:13:32 -04'00'

Date : _____

Nom, directeur/directrice
Direction

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-355-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA24-9016 à **9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'excavation pneumatique, pour une période de trois (3) ans, du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2027, au prix de sa soumission, soit une somme de 305 051,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction des travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA24-9016 à Sanivac (9363-9888 Québec inc.) , pour service d'excavation pneumatique, pour une dépense totale de 305 051.67\$ (t.t.i.), pour une durée de 3 ans.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'accorder le contrat SA24-9016 à **Sanivac (9363-9888 Québec inc.)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'excavation pneumatique prévu pour une période de trois (3) ans, du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2027, au prix de sa soumission, soit une somme de 305 051.67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

Signataire :

**Dufresne
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.16 07:46:36 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA24-9016 à Sanivac (9363-9888 Québec inc.) , pour service d'excavation pneumatique, pour une dépense totale de 305 051.67\$ (t.t.i.), pour une durée de 3 ans.

CONTENU

Mise en contexte

La Direction des travaux publics doit régulièrement réaliser des excavations sur son territoire afin de réparer des infrastructures souterraines (vannes, conduites, etc.). L'excavation pneumatique est une méthode peu intrusive et moins onéreuse qu'une méthode traditionnelle, notamment pour des petits travaux.

Cette méthode permet de remettre en service rapidement les infrastructures tout en limitant les travaux de remise en état des lieux (pavage et aménagement paysager). Les travaux visés par le présent contrat comprennent l'excavation pneumatique, le remblayage, ainsi que la disposition des rebuts d'excavation lorsque requis.

Historique des décisions

17 janvier 2024 – Résolution CE-2024-37-DEC - Autorisation d'une dépense additionnelle de 87 418,79 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA21-9089 octroyé à CREUSAGE RL (9083-0126 QUÉBEC INC.) pour les services d'excavation pneumatique, portant le contrat initial de 179 845,04 \$, taxes incluses

19 janvier 2022 – Résolution CE-2022-49-DEC - Octroi du contrat SA21-9089 à 9083-0126 QUÉBEC INC. (F.A.S.R.S. Creusage RL) pour les services d'excavation pneumatique, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour une dépense totale de 179 845,04 \$

Description

L'appel d'offres SA24-9016 a été publié via le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO), ainsi que dans le *Journal La Revue* en date du 31 janvier 2024. Nous avons sollicité trois (3) entreprises à soumissionner et au total nous avons reçu deux (2) soumissions.

L'ouverture des soumissions a été effectuée le 27 février 2024 et deux (2) soumissions ont été reçues.

L'analyse technique de l'offre rédigée par France Simoneau, T.P. indique que l'offre déposée par la société Sanivac (9363-9888 Québec inc.), est jugée conforme.

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUJIS	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel)	TOTAL
	(TAXES INCLUDES)	(TAXES INCLUDES)	(TAXES INCLUDES)
Sanivac 9363-9888 Québec inc.	305 051,67	0	305 051,67
Creusage RL 9083- 0126 Québec inc.	305 672,54	0	305 672,54
Soumissionnaire 3	0	0	0
Soumissionnaire 4	0	0	0
Soumissionnaire 5	0	0	0
Dernière estimation réalisée (\$)	275 610,00	0	275 610,00
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			29 441,67
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			10,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			620,87
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			0,2%

Aspects financiers

Le montant total du contrat, soit la somme de 305 051.67\$ \$ taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement, tel que détaillé dans la fiche d'information pour ouverture de dossier d'appel d'offres (AO) SA24-9016 en pièce jointe.

Calendrier et étapes subséquentes


N/A

PIÈCES JOINTES

- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-SA24-9016) :
 - Analyse et recommandation
 - Analyse technique
 - Bordereau de soumission - Sanivac - 9363-9888 Québec inc.
 - Fiche d'information pour ouverture de dossier d'appel d'offres (AO)
 - Fiche d'ouverture des soumissions
- Résolution CE-2024-37-DEC
- Résolution CE-2022-49-DEC

SIGNATURES

Endosseur :

 Signé numériquement
par Louis-Jean Caron
Date : 15-Apr-24

Date : _____

**Louis-Jean Caron, Chef de division
Assainissement et gestion de l'eau
Direction des travaux publics**

Approbateur :

 Yannick Venne
2024.04.15

Date : _____

**Yannick Venne, Directeur adjoint
Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-356-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA24-9021 à **9201-6500 QUÉBEC INC. (LES ÉPANDAGES ROBERT)**, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'ajout de paillis dans des aires de jeu pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit une somme de 201 897,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel, dont notamment un financement via le fonds parcs et terrains de jeux préalablement approuvé par la résolution 555-12-2023 du conseil municipal du 11 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable	Travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA24-9021 à Les Épandages Robert, pour l'ajout de paillis dans les aires de jeu, pour l'année 2024, pour une dépense de 201 897,54 \$.

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer le contrat SA24-9021 à Les Épandages Robert, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'ajout de paillis dans les aires de jeu, pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 201 897.54 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

Que cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel, dont notamment un financement via le fonds parcs et terrains de jeux préalablement approuvé par la résolution 555-12-2023 du conseil municipal du 11 décembre 2023.

Signataire :

**Dufresne
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.16 07:48:58 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Travaux publics
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	N/A
Objet	Octroi du contrat SA24-9021 à Les Épandages Robert, pour l'ajout de paillis dans les aires de jeu, pour l'année 2024, pour une dépense de 201 897,54 \$.

CONTENU

Mise en contexte

La Ville de Terrebonne, soucieuse d'offrir à ses citoyens des aires de jeu sécuritaires, doit maintenir à niveau ses aires de jeu en paillis. Le paillis se compacte au fil du temps et un ajout doit être fait afin de respecter les exigences en matière de sécurité.

Historique des décisions

N/A

Description

La liste des parcs visés par cet appel d'offres est la suivante :

- Parc des Aînés
- Parc Charles-Bruneau
- Parc des Outardes
- Parc Esther-Blondin/Vaillant
- Parc Angora/École de la Sablière
- Parc Laurier
- Parc des Grands-Prés
- Parc Sarrazin
- Parc Corbeil
- Parc André-Guérard

L'appel d'offres SA24-9021 a été publié le 22 février 2024 dans le journal La Revue et sur le site d'appel d'offres électroniques S.E.A.O. L'ouverture des soumissions a été effectuée le 12 mars 2024 et sept (7) soumissions ont été reçues.

L'entreprise Les Épandages Robert est conforme aux exigences du devis.

Justification

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUDES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUDES)	TOTAL (TAXES INCLUDES)
Les Épandages Robert	201 897.54 \$		201 897.54 \$
Lee Ling Paysagement	225 554.05 \$		225 554.05 \$
Paradis Pro inc	325 954.13 \$		325 954.13 \$
ABC récréation	343 217.62 \$		343 217.62 \$
9378 0542 Qc inc.	392 352.19 \$		392 352.19 \$
7974479 Canada inc	392 352.19 \$		392 352.19 \$
Tommy Plouffe inc	400 108.69 \$		400 108.69 \$
<i>Dernière estimation réalisée (\$)</i>	<i>211 684.70 \$</i>		<i>211 684.70 \$</i>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			-9 787.16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			-4,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			23 656.51 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100]			12 %

Aspects financiers

Ce projet sera financé à partir du budget d'opération et du fonds de parc et terrain de jeu selon la répartition suivante:

- 1) Fonds de parcs et terrain de jeu: Jusqu'à concurrence de 144 060,40\$ taxes incluses, suivant la résolution 555-12-2023 (131 546,35 \$ taxe nette).
- 2) Budget de fonctionnement 74000-2457 : Jusqu'à concurrence de 67 624,30\$ taxes incluses.

Calendrier et étapes subséquentes

Demandes de prix : 21 février 2024
Ouverture des soumissions : 12 mars 2024
Octroi au CE : 24 avril 2024
Début planifié du contrat : 1 juin 2024

PIÈCES JOINTES

- Fiche d'appel d'offres – SA24-9021
- Documents préparés par le service de l'approvisionnement (DOC-CE-24-9021) :
 - Analyse et recommandation
 - Analyse technique
 - Bordereau de soumission – Installume inc.
 - Documents administratifs
 - Résolution 555-12-2023

SIGNATURES

Endosseur :

**Michel
Coulombe**

Signé numériquement par Michel Coulombe
DN : cn=Michel Coulombe, c=CA, ou=Division
Parcs et espaces verts,
email=michel.coulombe@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.12 12:10:24 -04'00'

Date : _____

**Michel Coulombe, chef de division
Parcs et espaces verts
Direction des travaux publics**

Approbateur :



Christopher Therrien-Benoit
12.04.2024

Date : _____

**Christopher Therrien-Benoit, directeur adjoint
Direction des travaux publics**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-357-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 12 mars 2024 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

REQUÊTE	DÉTAIL
REQ-2023-0073830	Approuver la demande de réduire la limite de vitesse à 40 km/h sur le boulevard Lucille-Teasdale et sur la portion résidentielle de la rue Yves-Blais ainsi que de réduire à 30 km/h l'avenue de la Croisée.
REQ-2024-0083093	Approuver la demande d'une signalisation mentionnant la présence d'une personne malentendante sur la 43 ^e avenue et refuser la deuxième portion de la demande d'ajout de deux dos d'âne sur cette rue puisqu'il n'y a pas un débit minimal de 500 véhicules par jour sur cette rue.
REQ-2024-0087240	Approuver la recommandation du comité de circulation pour l'ajout de la rue Figaro et refuser la demande d'ajout de balise de centre de rue.
REQ-2024-0087241	Approuver la demande d'aménager une mesure de modération de la vitesse de type balise de centre de rue sur la rue Saint-Louis.
REQ-2024-0087415	Approuver la demande de permettre le stationnement sur la piste cyclable en période hivernale sur la rue de La Tesserie entre les rues de Vilmur et Vaillant.

REQUÊTE	DÉTAIL
REQ-2024-0087562	Approuver la demande d'aménager deux (2) miroirs dans les courbes de la TransTerrebonne à proximité de la rue de Plaisance.
REQ-2024-0087781	Approuver la première portion de la demande pour l'ajout d'un nouvel « Arrêt » sur la rue Rémillard à l'intersection de la rue Leclerc et refuser la deuxième portion de la demande d'aménager un dos d'âne allongé à cette même intersection sur la rue Leclerc puisqu'il ne peut être aménagé à une intersection.
REQ-2024-0090357	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur les rues de Plaisance et d'Anvers.
REQ-2024-0090360	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Rodrigue.
REQ-2024-0090361	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue de la Jocassee.
REQ-2024-0090365	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Rodrigue.
REQ-2024-0090366	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Parc-Philippe-Villeneuve.
REQ-2024-0090367	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Guillemette.



REQUÊTE	DÉTAIL
REQ-2024-0090369	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la place du Copal.
REQ-2024-0090375	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur le boulevard Laurier.
REQ-2024-0090381	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur le chemin Saint-Charles.
REQ-2024-0090385	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur le chemin Saint-Charles.
REQ-2024-0090388	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Pierre-Laporte.
REQ-2024-0090391	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Venne.
REQ-2024-0090396	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Hervieux.
REQ-2024-0090405	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur l'avenue du Terroir.
REQ-2024-0090414	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue de l'Île-des-Gardes.
REQ-2024-0090416	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue d'Aquitaine.



REQUÊTE	DÉTAIL
REQ-2024-0090419	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur l'avenue Ludovic-Laurier.
REQ-2024-0090424	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue de Valençay.
REQ-2024-0090957	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Lefebvre.
REQ-2024-0090989	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Alfred-Pellan.
REQ-2024-0090995	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Alfred-Pellan.
REQ-2024-0090998	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue du Valais.
REQ-2024-0091004	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Marc.
REQ-2024-0091006	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Bigras.
REQ-2024-0091010	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la place Camus.
REQ-2024-0091015	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Marguerite.



REQUÊTE	DÉTAIL
REQ-2024-0091018	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Marguerite.
REQ-2024-0091020	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Fernand-Poitras.
REQ-2024-0091022	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Fernand-Poitras.
REQ-2024-0091025	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Agnès-Martin.
REQ-2024-0091029	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue boulevard de la Pinière.
REQ-2024-0091034	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue René-Lecavalier.
REQ-2024-0091038	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Émilie-Mondor.
REQ-2024-0091040	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Gilles-Carle.
REQ-2024-0091042	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Jean-Rivet.
REQ-2024-0091043	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Marie-Gérin-Lajoie.



REQUÊTE

DÉTAIL

REQ-2024-0091808

Approuver la demande de surdimensionner la signalisation d'« Arrêts » et d'ajouter un panneau de présignal sur le boulevard de la Pinière à l'intersection de la rue Jeanne-Mance ainsi que l'ajout de marquage au sol de type « ligne guide ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier





RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 12 mars 2024.

IL EST RECOMMANDÉ :

De prendre connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 12 mars 2024 et d'adopter les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

Comité de circulation du 12 mars 2024 :

<u>REQUÊTE</u>	<u>DÉTAIL</u>
REQ-2023-0073830	Approuver la demande de réduire la limite de vitesse à 40 km/h sur le boulevard Lucille-Teasdale et sur la portion résidentielle de la rue Yves-Blais ainsi que de réduire à 30 km/h l'avenue de la Croisée.
REQ-2024-0083093	Approuver la demande d'une signalisation mentionnant la présence d'une personne malentendante sur la 43e avenue et refuser la deuxième portion de la demande d'ajout de deux dos d'âne sur cette rue puisqu'il n'y a pas un débit minimal de 500 véhicules par jour sur cette rue.
REQ-2024-0087240	Approuver la recommandation du comité de circulation pour l'ajout d'une mesure de modération de type bollards sur la ligne axiale sur la rue Figaro et refuser la demande d'ajout de balise de centre de rue.
REQ-2024-0087241	Approuver la demande d'aménager une mesure de modération de la vitesse de type balise de centre de rue sur la rue Saint-Louis.
REQ-2024-0087415	Approuver la demande de permettre le stationnement sur la piste cyclable en période hivernale sur la rue de La Tesserie entre les rues de Vilmur et Vaillant.
REQ-2024-0087562	Approuver la demande d'aménager deux miroirs dans les courbes de la TransTerrebonne à proximité de la rue de Plaisance.

REQUÊTE

DÉTAIL

REQ-2024-0087781	Approuver la première portion de la demande pour l'ajout d'un nouvel « Arrêt » sur la rue Rémillard à l'intersection de la rue Leclerc et refuser la deuxième portion de la demande d'aménager un dos d'âne allongé à cette même intersection sur la rue Leclerc puisqu'il ne peut être aménagé à une intersection.
REQ-2024-0090357	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur les rues de Plaisance et d'Anvers.
REQ-2024-0090360	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Rodrigue.
REQ-2024-0090361	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue de la Jocassee.
REQ-2024-0090365	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Rodrigue.
REQ-2024-0090366	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Parc-Philippe-Villeneuve.
REQ-2024-0090367	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Guillemette.
REQ-2024-0090369	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la place du Copal.
REQ-2024-0090375	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur le boulevard Laurier.
REQ-2024-0090381	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur le chemin Saint-Charles.
REQ-2024-0090385	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur le chemin Saint-Charles.
REQ-2024-0090388	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Pierre-Laporte.
REQ-2024-0090391	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Venne.
REQ-2024-0090396	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Hervieux.
REQ-2024-0090405	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur l'avenue du Terroir.
REQ-2024-0090414	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue de l'Île-des-Gardes.
REQ-2024-0090416	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue d'Aquitaine.
REQ-2024-0090419	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur l'avenue Ludovic-Laurier.

REQUÊTEDÉTAIL

REQ-2024-0090424	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue de Valençay.
REQ-2024-0090957	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Lefebvre.
REQ-2024-0090989	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Alfred-Pellan.
REQ-2024-0090995	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Alfred-Pellan.
REQ-2024-0090998	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue du Valais.
REQ-2024-0091004	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue
REQ-2024-0091006	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Bigras.
REQ-2024-0091010	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la place Camus.
REQ-2024-0091015	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Marguerite.
REQ-2024-0091018	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Marguerite.
REQ-2024-0091020	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Fernand-Poitras.
REQ-2024-0091022	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Fernand-Poitras.
REQ-2024-0091025	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Agnès-Martin.
REQ-2024-0091029	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue boulevard de la Pinière.
REQ-2024-0091034	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue René-Lecavalier.
REQ-2024-0091038	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Émilie-Mondor.
REQ-2024-0091040	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Gilles-Carle.
REQ-2024-0091042	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Jean-Rivet.
REQ-2024-0091043	Approuver la demande d'ajustement de signalisation de stationnement manquante sur la rue Marie-Gérin-Lajoie.

REQUÊTE

DÉTAIL

REQ-2024-0091808

Approuver la demande de surdimensionner la signalisation d'« Arrêts » et d'ajouter un panneau de présignal sur le boulevard de la Pinière à l'intersection de la rue Jeanne-Mance ainsi que l'ajout de marquage au sol de type « ligne guide ».

Signataire :

**Dufresne
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.16 07:52:32 -04'00'

Direction générale

Date : _____

PB_CTC_DépôtPV20240312

Direction responsable	Direction du génie
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal (si applicable)	Non applicable
Objet	Dépôt du procès-verbal et adoption des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 12 mars 2024. (PB_CTC_DépôtPV20240312)

CONTENU

Mise en contexte

Le règlement municipal numéro 718 créant les commissions du conseil et abrogeant le règlement numéro 17-2 et suivants a été adopté le 13 août 2018.

Le conseil municipal a ainsi décrété la création de sept (7) commissions permanentes, dont la Commission de la sécurité publique (CSP). Le comité de circulation, créé en 2003, relève de la CSP et traite les requêtes de circulation formulées par les citoyen(ne)s de la Ville de Terrebonne.

En 2022, il y a eu adoption du règlement numéro 820 abrogeant les règlements numéros 718 et 718-1.

Le règlement municipal numéro 820-2, modifiant le règlement numéro 820, constituant les commissions du conseil municipal, afin de modifier les missions et titres des commissions, a été adopté le 30 janvier 2024 (CM 20-01-2024). Le conseil municipal a ainsi décrété la création des sept (7) commissions permanentes suivantes :

- Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CAFRH);
- Commission du développement, de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitation (CDATMH);
- Commission des loisirs et du développement social et sportif (CLDSS);
- Commission des infrastructures, de la propreté et de l'information aux citoyens (CIPIC);
- Commission de la sécurité publique (CSP);
- Commission de la transition écologique et de l'environnement (CTÉE);
- Commission de la culture et du patrimoine (CCP).

Relevant toujours de la CSP, le comité technique de circulation a pour principale mission d'assurer la sécurité des citoyens. À cet égard, le comité assure le suivi des requêtes de circulation et informe

le conseil de toute mesure à prendre concernant la signalisation routière, le stationnement, les mesures de modérations, les vitesses, le camionnage et tout autre sujet se rapportant à sa mission. Au besoin, ils peuvent inviter des collaborateurs pour mieux analyser des dossiers. Il recommande aussi au besoin les campagnes de sécurité routière ou de prévention de toute sorte ayant une incidence sur la sécurité publique.

Historique des décisions

27 mars 2024 — CE-2024-264-DEC

Réunion précédente

Dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) et des requêtes de signalisation du 6 février 2023.

Description

À cet effet, vous trouverez ci-joint le procès-verbal des requêtes de signalisation du comité technique de circulation (CTC) du 12 mars 2024.

Justification

Conformément à l'article 5 du règlement numéro 820-2, chaque commission doit rendre compte au comité exécutif de ses travaux au moyen d'un procès-verbal signé par son président. Comme le comité technique de circulation relève de la Commission de la sécurité publique (CSP), il doit respecter les mêmes exigences.

Aspects financiers

s.o.

Calendrier et étapes subséquentes

Les prochaines rencontres auront lieu le :

- 18 avril 2024 ;
- 28 mai 2024

PIÈCES JOINTES

- Procès-verbal des requêtes du comité technique de circulation du 12 mars 2024.

SIGNATURES

Responsable du dossier :



Patrick Bourassa, T.P
2024.04.11 16:18:56
-04'00'

Date :

Patrick Bourassa, T. P.

**Chargé de projet — Circulation et utilités publiques
Direction du génie**

Endosseur :



Signé numériquement par
Marc-André Théberge
Date: 2024.04.11
16:25:25-04'00'

Date :

Marc-André Théberge, ing.

**Chef de division — Infrastructures
Direction du génie**

Approbateur :



Signé numériquement par
Michel Imbeault, ing.
Date: 2024.04.12
09:30:11-04'00'

Date :

Michel Imbeault, ing.

**Directeur
Direction du génie**

Extrait du registre des procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 24 avril 2024.

CE-2024-358-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **LES PRODUCTIONS UNITY INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA24-6001 pour la sonorisation et l'éclairage de la Virée Extra (lot A) pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit une somme de 147 893,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié conforme à Terrebonne, ce 25 avril 2024



Me Jean-François Milot
Greffier



RECOMMANDATION

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Octroi du contrat pour la sonorisation et l'éclairage des Virées extra 2024 (SA24-6001, Lot A) pour une dépense de 147 893,49 \$

IL EST RECOMMANDÉ :

D'octroyer le contrat SA24-6001 à Les Productions Unity inc. concernant la sonorisation et l'éclairage pour les Virées extra 2024 (lot A), pour une dépense de 147 893.49 \$ (toutes taxes incluses).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signataire :

**Dufresne
Sylvain**

Signé numériquement par Dufresne Sylvain
DN : cn=Dufresne Sylvain, c=CA,
email=sylvain.dufresne@ville.terrebonne.qc.ca
Date : 2024.04.16 10:15:09 -04'00'

Direction générale

Date : _____

Direction responsable	Direction du loisir et de la vie communautaire
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif
Date de présentation au comité exécutif	24 avril 2024
Date de présentation au conseil municipal	
Objet	Octroi du contrat pour la sonorisation et l'éclairage des Virées extra 2024 (SA24-6001 Lot A) pour une dépense de 147 893,49 \$

CONTENU

Mise en contexte

La Ville de Terrebonne a divisé en plusieurs lots ses besoins techniques en sonorisation et éclairage pour ses différents événements estivaux. Ces devis rassemblent l'ensemble des besoins techniques énumérés dans les contrats d'artistes et nos différents besoins en animation et gestion des sites.

Le lot A, Les Virées extra, est un événement rassembleur et d'ampleur ayant lieu trois fois pendant l'été dans trois secteurs différents de la ville sur trois jours. Les Virées extras seront composées des jeudis thématiques, des grands spectacles le vendredi et des fêtes familiales le samedi.

Ce contrat comprend les équipements, l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires pour la réalisation de la sonorisation et l'éclairage des Virées extra mentionnées dans l'annexe 1 – Lot A - de la soumission SA24-6001.

Historique des décisions

N/A

Description

Un appel d'offres a été publié sur SEAO le 7 février dernier, de même que dans le journal La Revue. L'estimation initiale du contrat pour le lot A était de 165 000 \$.

À l'ouverture des soumissions le 27 avril, il n'y avait qu'un seul soumissionnaire : Les Productions Unity inc. La proposition de l'entreprise était de 147 893.49 \$ toutes taxes incluses.

Suite à l'analyse de la conformité administrative de la seule soumission reçue par la division de l'approvisionnement et l'analyse technique faite par Marc-André Coull, conseiller aux activités, volet culturel, nous recommandons l'octroi au seul soumissionnaire conforme soit : Les Productions Unity inc. (NEQ 1162240957) pour un montant total de 147 893.49 \$ toutes taxes incluses.

Justification

SOUSSION CONFORME	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences ou montant prévisionnel) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Les Productions Unity inc.	147 893.49 \$		147 893.49 \$
SOUSSION CONFORME			
Dernière estimation réalisée (\$)			
	165 000 \$	0	165 000 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			
			17 106.51
VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			
			-10.3%
VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100]			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			
			N/A
VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			

Aspects financiers

Voir fiche financière

Calendrier et étapes subséquentes

- Octroi du contrat via le présent dossier

PIÈCES JOINTES

- Appel d'offres SA24-6001
- Analyse technique

- Rapport du service des approvisionnements SA24-6001
- Fiche financière 2024-0075

Responsable du dossier :

_____ **Date :** _____
Marc-André Coull, Conseiller aux activités, volet culturel
Direction du loisir et de la vie communautaire

Endosseur :

_____ **Date :** _____
Julie Richard, Chef de division
Direction du loisir et de la vie communautaire

Approbateur :



Signé numériquement par
Jean-François Lévesque
Date : 2024.04.16
10:01:17 -04'00'

_____ **Date :** _____
Jean-François Lévesque, directeur
Direction du loisir et de la vie communautaire